

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
	ANGLETERRE, HOLLANDE ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
 lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Les personnes qui prennent un abonnement à la LIBERTÉ pour l'année 1881, reçoivent ce journal dès ce jour sans augmentation de prix.

LA CONCILIATION BIEN MAL RÉCOMPENSÉE

Le Grand Conseil a été réuni les 14 et 15 décembre pour procéder à la nomination d'un conseiller d'Etat en remplacement de M. Weck-Reynold, décédé. M. Pierre Gottrau, juge cantonal, a été nommé conseiller d'Etat par 81 voix sur 85 votants ; mais il a déclaré refuser sa nomination. Alors le Grand Conseil a décidé, par 44 voix contre 41 et une abstention, de renvoyer cette nomination à la reprise de session qui est fixée au mardi après les Rois.

Tel est, en quelques lignes, le récit de ce qui s'est passé hier. Mais nous avons à compléter ce récit, à expliquer ces votes, à montrer l'attitude des divers groupes du Grand Conseil et à flétrir une intrigue audacieuse, qui n'a échoué que par trois voix.

Après la mort de M. Weck-Reynold, les chefs du parti conservateur se préoccupèrent de faire un choix qui pût rallier tous les groupes du Grand Conseil, à part du moins les radicaux. Ils jetèrent d'abord les yeux sur M. H. W., banquier, qui paraissait pouvoir être accepté par le groupe du *Bien public*. Mais on fut informé que ce candidat n'accepterait pas sa nomination.

Le nom de M. Pierre Gottrau avait été, en même temps, prononcé par des voix d'un groupe libéral modéré. Les chefs de la députation conservatrice acceptèrent ce nom, qui réalisait à un haut degré le but que l'on avait en vue, la pacification des querelles existantes et l'apaisement des esprits en vue des élections de l'année prochaine.

Dans une réunion préparatoire du parti conservateur gouvernemental, tenue mardi à 4 heures, la candidature de M. Pierre Gottrau fut proposée et acclamée. Le même jour à 8 heures du soir le groupe gouvernemental et le groupe du *Bien public* tinrent une réunion commune aux Bouchers, et là encore, toutes les voix adoptèrent la

candidature de M. Pierre Gottrau. On savait que celui-ci hésitait à recueillir la lourde succession de M. Weck-Reynold, mais on ne doutait pas qu'après réflexion et en vue de consolider l'union si heureusement rétablie, il ne consentît à donner cette nouvelle preuve de son dévouement au pays.

On n'en doutait pas du moins dans le parti conservateur gouvernemental, qui a procédé dans toute cette affaire dans les vues les plus conciliantes et les plus loyales.

Malheureusement le groupe du *Bien public* était dans d'autres dispositions. Il spéculait d'avance sur un refus de M. Pierre Gottrau, et tandis qu'il faisait semblant de s'entendre avec le groupe conservateur gouvernemental sur le nom de ce député, il se mettait d'accord sur une autre candidature avec le parti radical.

La loyauté la plus vulgaire commandait au parti du *Bien public*, après avoir accueilli les ouvertures de conciliation faites sur le nom de M. Pierre Gottrau, de se concerter aussi avec la droite pour la candidature qu'il se proposait de patronner plus tard. C'était déjà un procédé passablement étrange de faire d'avance choix d'un candidat de rechange, et c'était faire une singulière position au candidat pour lequel on votait en premier lieu.

Nous ne doutons pas que, si le groupe du *Bien public* avait procédé d'une manière correcte, s'il n'avait pas eu un candidat qu'il comptait faire triompher dans le désarroi causé par le refus de M. Pierre Gottrau, il aurait joint ses instances à celles de M. Wuilleret, et devant cette démonstration unanime M. Gottrau aurait pu difficilement persister dans son refus.

Mais il n'en fut autrement. M. Gottrau nommé, déclara qu'il trouvait le fardeau trop lourd pour ses épaules. M. Wuilleret fit des instances pour le faire accepter ; mais sa parole ne trouvait nul écho dans une partie de la salle où l'on voyait déjà une vive agitation en vue de faire triompher dans un nouveau scrutin la candidature qu'on tenait en réserve.

Ainsi la droite, qui avait fait un acte sérieux en adoptant la candidature de M. Pierre Gottrau, se trouvait dépourvue de candidat ; tandis que le groupe du *Bien public* et le groupe radical avaient un candi-

dat, dont le succès dans ces conditions ne pouvait être douteux. Il est vrai que ce candidat, qui ne méritait pas de servir de drapeau à une pareille coalition, était très décidé à ne pas accepter non plus ; mais qu'importait ce détail aux meneurs ? Ils auraient eu un triomphe facile contre un adversaire désarmé ; leur loyauté chevaleresque allait jusque-là !

C'est alors que M. Wuilleret fit la proposition de renvoyer le nouveau scrutin jusqu'à la reprise de session, déjà fixée au mois de janvier.

Cette proposition, pourtant si raisonnable, renversait tout le plan machiavéliquement combiné de l'autre côté du Grand Conseil. Aussi le groupe du *Bien public*, par l'organe de MM. Raymond Bocard, Bourgné et Jaquet, et le groupe radical par l'organe de MM. Isaac Gendre, Liechty et Hug, vinrent-ils insister pour que le second tour de scrutin eût lieu le jour même. M. Isaac Gendre daignait donner au parti conservateur gouvernemental une heure pour se concerter sur le nom d'un candidat ; M. Jaquet plus généreux consentait à renvoyer la reprise de séance à l'après-midi. C'était une dérision !

La votation s'est faite dans des conditions qui favorisaient toutes les surprises ; elle ne portait directement ni sur une question de principe ni sur une question de personne, mais sur une simple question d'ordre du jour. Il était donc à craindre que la droite ne se trouvât hésitante et divisée en présence des deux autres groupes qui avaient eu le temps de combiner leur coup.

Cependant la droite s'est retrouvée ce qu'elle était, la majorité. Par 44 voix contre 41, elle a fait triompher le renvoi de la nomination à la reprise de session en janvier.

Si à ces 44 voix, on ajoute celles de M. Techtermann qui a cru devoir s'abstenir sur cette question d'ordre du jour, de M. Pierre Gottrau qui, après avoir refusé sa nomination, ne pouvait par délicatesse voter un ajournement, et celle de M. Reynold, qui voulait le renvoi au lendemain : on retrouve tout entier le groupe conservateur gouvernemental qui s'était formé par l'initiative de M. Weck-Reynold pour résister à la coalition du *Bien public* et des radicaux.

Cette coalition s'est retrouvée hier aussi. M. Isaac Gendre a parlé comme M. Bourgné, M. Jaquet comme M. Liechty. On a vu voter ensemble M. de Diesbach et M. Isaac Gendre, M. Hug et M. Repond, M. Gallet et MM. Bocard, M. Losey et M. Crausaz, etc.

La journée d'hier pouvait marquer le premier pas dans la voie de la réconciliation ; il n'a pas dépendu du parti gouvernemental qu'il n'en fût ainsi. Mais après le piège qu'on a tendu à sa bonne foi, il sera tenu à plus de prudence, et ainsi le fossé risque de se creuser toujours plus profond. Par la faute de qui ?

NOUVELLES SUISSES

Berne

Le Grand Conseil de Berne a voté la prise en considération d'une motion de M. Willi, député de Meiringen, demandant au gouvernement d'ouvrir une enquête sur la situation économique de la population agricole et industrielle et d'examiner s'il n'y aurait pas opportunité à ce que l'Etat prit des mesures contre l'usure, un fléau qui se répand toujours plus dans les campagnes. Il existait jusqu'en 1866 une loi contre l'usure, mais elle a été supprimée pour établir l'égalité entre le Jura et l'ancien canton, puis parce qu'on croyait qu'elle avait fait son temps. Malheureusement, la suppression n'a eu d'autre résultat que de permettre aux usuriers de recommencer leurs agissements. Et aujourd'hui la situation est devenue intolérable dans le pays. Le nombre des faillites va croissant, et l'abîme se creuse toujours plus entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. Dans ces conditions, il y a non-seulement intérêt, mais devoir pour l'Etat d'intervenir. A ce sujet, on écrit de Berne au *Journal de Genève* :

« La motion Willi aura peut-être pour effet d'appeler enfin l'attention sur l'intérêt exorbitant qu'exigent les maisons de prêt sur gages. Dans les transactions ordinaires, il est fort difficile et même en quelque sorte impossible d'empêcher l'usure, parce que l'emprunteur est d'accord avec le prêteur ; mais il n'en est pas de même des maisons

autres parisiennes ne ressemblons-nous pas beaucoup à ces oiseaux exotiques ; nous voulons comme eux de l'or, des rubis, des saphirs, non sur nos ailes, mais sur nos têtes ; et nous restons presque aussi prisonnières !

Diane s'approcha de la croisée, en écarta les triples rideaux et regarda un moment la rue populaire, bruyante, encombrée de piétons et de voitures.

— Je deviens triste ! reprit Mlle Montravers, sans nul doute la conservation d'Angélie a déteint sur mon esprit. Que signifie ce mot qu'elle m'a répété : « Vous avez le cœur vide ! » Que manque-t-il à mon cœur ? Rien ; mon père est bon, il me donne tout ce que je veux ; ma mère m'aime et ne me prive d'aucune distraction ; de quoi pourrais-je donc me plaindre ? Elle sort à peine, excepté quand il s'agit de faire le bien ; elle fuit le monde que je recherche, ses adulations qui font ma joie, et cependant, je n'oserais soutenir que j'ai l'âme plus heureuse !

Ces réflexions assombrirent le visage de Diane elle quitta la fenêtre, s'assit dans un fauteuil et prit un livre.

— Toujours la même histoire ! fit-elle, naïve, et la plupart du temps mal écrite ou violente et

rais lui en commander un. Son père est fou ! C'était peut-être un homme de génie.

— Dis-lui de me faire trois éventails, un rose, un blanc et un noir.

— Merci ; l'autre est lingère.

— J'enverrai demain chez elle. Et vois-tu, le bon Dieu me saura gré d'une foule de petites choses de ce genre ; je ne sais point lui parler, je ne trouve rien à lui dire, mais je ne demande pas mieux que de lui être agréable.

— Ne rien trouver à dire à Dieu, jamais ?

— Non, jamais.

— Tu n'as donc point pleuré ?

— Une fois, mon père me refusait une parure.

— Tu n'as pas souffert, tu n'as pas eu peur ?

— Chacun prévient mes souhaits. Non, je ne connais ni la peine ni la peur.

— Adieu ! dit Angélie, je n'appelle pas le malheur sur ton front ; mais si une épreuve, si dure qu'elle fut, avait pour résultat de te révéler le Dieu que tu oublies, que tu ignores, je bénirais cette épreuve.

— Voilà que tu vas me souhaiter un malheur, maintenant.

— Dieu sait ce qu'il nous faut ! murmura Angélie. Adieu ! pense à moi, et viens me voir... entre deux bals.

Les deux jeunes filles s'empressèrent, et mademoiselle Nerval remonta en voiture et rentra chez elle.

Restée seule, Diane se replaça sur sa chaise longue et se mit à songer.

Quelle différence entre sa vie et celle d'Angélie ! Laquelle des deux avait raison ? Sans nul doute, Diane. Et cependant, combien Angélie semblait joyeuse, d'une gaieté saine et vivace, qui ne res-

semblait aucunement à la joie fébrile et factice de Diane.

Ce que celle-ci ne s'expliquait pas, c'est que son amie dépensât son temps dans les églises, chez les pauvres.

— Si elle était laide, sottie, et mal partagée des dons de la fortune, pensait Diane, cela se comprendrait encore. Mais Angélie est aussi jolie que moi, quelques-uns mêmes disent plus jolie, la fortune de son père a plus de solidité encore. Elle me vaut à tous les points de vue, et cependant elle agit d'une façon diamétralement opposée. Je prierais ma mère de m'expliquer cela. Mais bah ! ma mère réfléchit-elle plus que moi-même.

Diane s'arrêta sur cette question, et comme elle était fatiguée de penser, elle s'approcha de son piano et se mit à jouer une valse viennoise, fort à la mode.

Mais, si brillante qu'elle fût, cette valse l'enlevait vite ; le mécanisme des doigts y prenait plus de place que la mélodie.

— C'est du bruit ! fit Diane.

Et elle quitta le piano.

Des oiseaux voletaient dans un petit palais treillisé de fils d'or, Diane les regarda, les écouta distraitemment. Les pauvres petits essayaient à peine leurs ailes dans cet étroit espace, et sans nul doute ils regrettaient l'air libre des pays lointains, dont les bosquets fleuris abritèrent le nid de leur mère.

— Ils s'ennuient ! dit Diane, et c'est à peine s'ils m'amusent. Quelle vie que la leur, s'agiter entre ces barreaux d'or sans trouver la liberté, ébaucher un chant sans écho, et mourir sur un perchoir, quand on se souvient des branches des arbres. Bah ! fit-elle, un moment après, nous

58 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES DRAMES

DE

LA MISÈRE

PAR

Raoul de Navery.

CHAPITRE XVI

DEUX JEUNES FILLES

— Non ! dit gravement Angélie. Je ne choisirai point mon mari contre le gré de mon père ; malgré moi je puis avoir rencontré, reconnu l'homme sérieux, fort et chrétien, qui comprendrait comme moi la vie et le mariage, mais je ne dirai jamais sur qui s'est reposée ma première pensée de bonheur humain.

— Comme tu es sage ! dit Diane.

— Combien tu es folle ! répondit Angélie. Mais enfin, les folles comme toi servent à faire vivre de pauvres filles ; je m'intéresse à deux : l'une s'appelle Reine ; elle peint des éventails, des écrans, et maintenant qu'il est de mode d'avoir des éventails de la taille d'un paravent, tu pour-

de prêt sur gages autorisées, et l'autorité a non seulement le droit, mais aussi le devoir d'imposer un maximum au taux de l'intérêt. Du reste, ce qui vaudrait mieux que la réglementation, ce serait de fonder, d'une façon ou de l'autre, un établissement de ce genre dont les statuts fixeraient un taux d'intérêt raisonnable.

« Malheureusement, il paraît que cette exploitation scandaleuse n'est pas particulière à la ville fédérale, car si à Berne on paie le 63 pour cent, ce qui est déjà fort honnête, à Bâle c'est le 120 pour cent par an, sans compter d'autres émoluments accessoires. On aurait peine à le croire si ce chiffre de 120 pour cent n'était pas indiqué dans le rapport de la Commission de gestion pour l'exercice de 1879. La Commission déclare, en même temps, que le seul moyen de remédier à cet état de choses, c'est de réintroduire une loi sur l'usure, non pas pour les transactions commerciales, mais pour les prêts de capitaux de main à la main et spécialement pour les maisons de prêts sur gages. Et si elle a révoqué, dit-elle, à présenter une proposition positive au Grand Conseil, c'est dans l'opinion que le gouvernement reconnaît aussi la nécessité de faire cesser de tels abus et qu'il prendra lui-même l'initiative nécessaire.

« Il semble qu'à une époque où l'on parle tant de la protection due au peuple, il devrait suffire de signaler des faits de ce genre pour qu'on se hâte d'y mettre ordre; il faut espérer que la confiance de la Commission bernoise ne sera pas trompée, et que cet exemple sera peut-être suivi ailleurs. »

Schwyz

Le *Messageur de la Suisse primitive* plaide en faveur de la conservation du « chemin creux » de Kussnacht, dont l'existence est menacée par la construction de la gare d'Immensee. Le journal en question demande qu'on dresse les plans de manière à ce qu'à l'avenir comme jadis, le « chemin creux » soit le seul qui conduise à Kussnacht.

Grisons

Deux personnes, Hermann père et fils, ont été arrêtées sous prétexte d'être les auteurs de l'incendie de Fläsch.

Vaud

Le conseil d'Etat a décidé de désigner ceux de ses membres qui sont députés à l'Assemblée fédérale (MM. Estoppey, Baud et Boiceau) comme membres de la délégation internationale (Fribourg, Valais et Vaud) chargée d'intervenir auprès du Conseil fédéral et, par lui, auprès du gouvernement français au sujet des affaires du Simplon.

Valais

On écrit de Sion, le 14 décembre : « Les dépêches publiées par quelques journaux vaudois et d'après lesquelles il y aurait eu dimanche à Sion une grave bataille avec plusieurs tués et blessés sont absolument fausses.

« Nos élections municipales d'avant-hier se sont passées dans le calme le plus absolu. S'il y a eu peut-être quelques petites poussées — entre deux ou trois personnes, il ne vaut pas même la peine d'en parler.

« Les personnes qui ont parlé de bataille, confondent sans doute avec un coup de pierre qu'un ouvrier de la Suisse allemande a reçu à la tête la nuit, dans une dispute au cours de laquelle les participants se lançaient

des pierres sans y voir; l'ouvrier en question a été gravement malade, mais il va mieux aujourd'hui.

« Ce fait est d'ailleurs passé il y a déjà plus de huit jours et n'avait rien à faire avec les élections. »

La journée de dimanche a amené pour le parti conservateur de Sion une victoire brillante et décisive. La liste conservatrice a passé tout entière à une énorme majorité : (la différence moyenne entre les candidats des deux listes a été de 91 voix).

La moyenne des voix obtenues par les conservateurs a donc été de 428; celle des radicaux de 337.

Il y a deux mois, lors de la votation du cercle, les radicaux avaient obtenu 358 et les conservateurs 391.

Ce résultat magnifique a été accueilli par le parti conservateur avec un calme et une dignité qui méritent d'être signalés d'une manière particulière. De même que lors de la proclamation de la votation du 26 septembre dernier le parti conservateur s'est abstenu de toute manifestation intempestive ou irritante. Pas un bravo n'a salué dans la salle de l'hôtel de ville le résultat proclamé et pas un cri, ni un chant n'ont troublé pendant toute la soirée les rues de notre ville.

Cette soirée a réellement contrasté de la manière la plus heureuse avec les soirées précédentes où le vacarme et les cris de cessaient pas de retentir dans les rues et tout le monde a pu constater avec satisfaction que c'était le parti de l'ordre qui l'avait emporté dimanche.

Genève

D'après le *Lyon-Républicain*, les comités électoraux radicaux libéraux des trois collèges se sont réunis dimanche, et ont voté sur les candidatures proposées pour les deux sièges du conseil d'Etat, dont les titulaires seront nommés le 19 décembre prochain.

Le nom de M. Hérédier, ancien conseiller d'Etat, est sorti le premier avec la presque unanimité des suffrages : 66 voix sur 68 votants.

En seconde ligne, M. Moïse Vautier, également ancien conseiller d'Etat.

En troisième ligne, M. Etienne Patru, président actuel du Grand Conseil.

En quatrième ligne, M. Chalumeau, ancien conseiller d'Etat.

En conséquence, MM. Hérédier et Vautier ont été proclamés candidats du parti radical pour les deux fauteuils vacants au conseil d'Etat.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 14 décembre.

Les prétentions manifestées par la Commission d'enquête de faire comparaître les officiers attachés au ministère de la guerre et au bureau d'équipement, ont jeté l'effroi au Palais-Bourbon. La question du cabinet militaire de M. Gambetta revient sur l'eau, à cette occasion. On a vaguement parlé de l'organisation de ce bureau, dont l'existence est avérée.

— Ton père est parfait pour moi, dit mademoiselle Montravers; il gagne beaucoup d'argent et nous en donne sans parcimonie. Sans doute, étant jeune fille, et ayant reçu une éducation bourgeoise, je me figurais autrement la vie et le mariage; mais on s'y fait, mignonne! Il se trouve par-ci par-là des heures pendant lesquelles on se demande si le cœur bat, si l'âme est satisfaite, et quand par hasard on s'aperçoit qu'il leur manque quelque chose, on court plus vite de fête en fête, on se grise de bruit, de louanges, de coquetterie, et comme on n'a plus le temps de penser, on oublie!

Mme Montravers embrassa sa fille et dit, en la quittant : — Nous partirons à onze heures, car la fille de voitures sera longue, et nous attendrons peut-être longtemps. Ce sera le plus beau bal de la saison, et je me promets beaucoup de plaisir; tâche d'être bien belle, Diane!

Et ces deux femmes, dont l'une était si peu mère et l'autre si peu fille, se quittèrent après avoir échangé deux baisers.

Tous les officiers supérieurs de l'armée ont leur dossier dont la classification est faite par corps d'armée, division, brigade, et régiments d'armes diverses. Lorsqu'un officier vient se soumettre à la présentation absolue imposée pour obtenir de l'avancement, M. Gambetta réclame la fiche concernant l'officier, parcourt son dossier, et ne fait introduire le solliciteur qu'après avoir pris connaissance de ses titres. Le cabinet militaire de M. Gambetta est, en somme, un vaste bureau de police secrète.

Tous les directeurs au ministère de l'intérieur sont maintenant des amis personnels de M. Gambetta et ne prennent aucune décision sans lui demander son avis. M. Constans ne compte absolument pour rien dans son ministère.

Un magistrat de la cour de Paris m'affirmait, ce matin, que le gouvernement, irrité du rejet certain par le Sénat du projet de désorganisation de la magistrature, songerait sérieusement, comme on l'a déjà annoncé, à suspendre l'inamovibilité judiciaire, par le moyen de décrets. Les juriscultes infortunés au ministère, prétendent qu'aucune loi positive n'affirmerait absolument l'inamovibilité judiciaire, qu'elle est inscrite seulement dans la constitution de 1830, et que depuis elle n'a point été consacrée par les constitutions qui ont suivi, le gouvernement a pleinement le droit et de la suspendre et de la détruire même, par voie décrétole.

Vous remarquerez que ces prétentions sont en formelle contradiction avec les principes invoqués par le gouvernement, en faveur des « lois existantes », pour formuler les décrets de mars contre les congrégations. Cette considération n'éveillera pas les susceptibilités et les scrupules des hommes du pouvoir.

Voici bien une autre indiscretion, qui court les antichambres et couloirs du Sénat! On dit que bon nombre des avocats qui encombrant la Chambre des députés et qui ont voté le projet de loi sur la magistrature, avaient un intérêt personnel à voter comme ils ont fait. Si le projet peut être adopté avant les élections générales, on leur offrirait de belles et bonnes situations judiciaires, en échange de leur désistement dans les régions où l'opportunisme a déjà ses listes de candidats au complet.

Les attaques redoublées des opportunistes contre le Sénat, à propos de la loi sur la magistrature, ont en province un résultat inattendu. La réaction commence à s'y dessiner assez vive, en faveur de la haute Chambre, même dans les milieux les plus républicains.

Malgré la nouvelle baisse de 3/16 des consolidés anglais, nos fonds d'Etat ne manquent pas de fermeté.

La spéculation se préoccupe sérieusement de la situation monétaire; on craint des retraits d'or sur Londres par l'Amérique; on parle également d'une nouvelle augmentation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre, exemple que la Banque de France se trouverait obligée de suivre pour défendre son restant d'encaisse métallique. La liquidation de décembre se trouverait aux prises avec les exigences du loyer de l'argent.

Le principal incident de la Bourse est la baisse énorme de la Société nouvelle, qui perd plus de 150 fr. sur les cours de la veille. On attribue cette dépréciation à l'appel des fonds qui vient d'être décidé. Les demandes du comptant continuent sur les

actions Maletra et sur la Banque française des colonies. Le bruit de la mort de M. de Girardin, bruit bientôt démenti, a produit des fluctuations assez sensibles sur les valeurs des diverses entreprises dans lesquelles il a des engagements des plus sérieux.

P. S. — La Commission d'enquête entend en ce moment le général de Cissey.

M. Reinach a déclaré par une lettre adressée à M. Rochefort, qu'après avoir consulté quelques amis il venait lui répondre qu'il n'y avait pas lieu de constituer des témoins.

Les appréciations des documents parus ce matin dans le *Vollaire* sont considérées ici comme accablantes pour M. Rochefort. On attend la publication d'autres pièces aussi graves.

Lettres parlementaires

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 14 décembre.

Le Sénat tient de la Constitution des droits formels en matière budgétaire. Mais au-dessus de la Constitution il y a la Chambre ou, pour parler plus exactement, M. Gambetta.

M. Gambetta bifte les droits au Sénat.

Cette Chambre a rétabli au budget de 1882 : 1° le crédit de 81,000 fr. pour le traitement des cardinaux, archevêques et évêques; 2° le crédit de 85,000 fr. réduit de 25,000 fr. par la Chambre basse pour les secours à divers établissements religieux; 3° elle a bifte la réduction de 50,000 fr. sur les maîtrises et services intérieurs des établissements diocésains; 4° elle a rétabli dans son entier le crédit pour les monuments historiques.

Le budget ainsi modifié revient devant la Chambre basse qui jette au panier les modifications du Sénat.

Que fera le Sénat?

Les députés de la minorité lui ont donné hier un bon exemple; ils se sont abstenus dans le vote du budget, non seulement parce que ce budget contenait des chapitres visant des classes spéciales de citoyens, et était conséquemment contraire au principe d'égalité; mais encore parce que ce budget était étudié, présenté et soumis à la discussion in extremis et avec des partis pris d'escamotage inacceptables et souverainement préjudiciables aux intérêts généraux du pays.

En plus de ces raisons de s'abstenir dans le vote définitif du budget, voire même, ce qui vaudrait encore mieux, de voter contre, la Chambre haute a une raison qui lui est plus personnelle; c'est le mépris de ses droits constitutionnels cyniquement affiché par la Chambre basse.

S'inclinera-t-elle encore comme elle l'a fait tant de fois devant ce mépris? Nous avons tout lieu de le craindre.

Mais alors à quoi bon le Sénat?

On trouverait à beaucoup meilleur marché des machines à signatures.

La Commission d'enquête s'est réunie aujourd'hui. M. le général de Cissey comparait devant elle, elle entendra ensuite M. le général de Rivière, M. About et une dame Varnier. On entendra encore beaucoup d'autres dépositions, entre autres, celles de M. le maréchal de Mac-Mahon. Mais l'opinion générale, dès aujourd'hui, est qu'il n'y a même pas une présomption contre le général de Cissey.

CHAPITRE XXI

L'AGENCE BOMPOIL

Six jours avant la date fixée pour le bal de l'Elysée, Baptiste Morel, cocher de Mme Montravers, reçut une lettre par laquelle on le pria de passer le plus vite possible à l'Agence Bompouil, rue Taillibout, 72, pour affaire de famille de la plus haute importance.

Très surpris de cette ouverture, Baptiste, dont l'imagination s'enflamma aisément, repassa dans sa mémoire la liste des parents qu'il possédait encore, et crut, d'après la courte missive de la maison Bompouil, qu'un héritage venait sans nul doute de lui échoir. Seulement, quel oncle venait de mourir, quelle tante restée fille se souvenait de lui? Baptiste ne le devina pas, et quand il eut pris les ordres de sa maîtresse, et acquis la certitude qu'elle n'aurait pas besoin de ses services avant l'heure de sa promenade au bois, le cocher, ganté de frais, habillé en honnête bourgeois, l'air arrogant, comme il convient à un cocher de gens de finance, gagna la rue Taillibout, en s'adressant une foule de questions auxquelles il lui devenait de plus en plus difficile de répondre.

La maison devant laquelle il s'arrêta se compose de deux corps de logis séparés par une petite cour dans laquelle se trouve placé le pavillon des concierges. Les bureaux sont au troisième étage sur la rue. Une large plaque de cuivre, dans laquelle sont gravés des caractères noirs, porte ces mentions diverses :

Agence Bompouil et C^o

Affaire contentieuses, liquidations de faillites, renouvellement gratuit des reconnaissances du Mont-de-Piété, règlement de mémoires d'architectes, tapissiers, etc.

Mariages riches, discrétion. Bureau de placements Avances d'hoiries. sujet garantis. La maison traite les affaires de Commis, femme de chambre, gens de maison, gens de jeunes gens par des personnes titrées. Célérité dans les démarches. Recherches nobiliaires. Un agent ayant été attaché au service de généalogiques. sûreté met ses talents à la disposition des clients.

On traite à forfait

Les honoraires sont payés D'AVANCE

T. L. B. S. V. P.

Avant de tourner le bouton de la porte, suivant l'invitation qui lui en était faite, Baptiste Morel lut les renseignements divers énumérés sur la plaque de cuivre.

— Je ne pense pas que l'on songe à m'offrir une autre place, dit-il, car je défie bien les plus habiles placeurs de m'en trouver une moins fatigante et plus lucrative.

(A suivre.)

remplie de tableaux qui font rougir, même sans qu'on en comprenne la portée.

Décidément, Diane, courait le risque de s'assombrir pour le reste de la journée, et comme la tristesse lui seyait mal, elle avait l'habitude de se l'interdire.

Elle fut arrachée à ses réflexions par l'arrivée de sa mère.

Mme Montravers était une femme de trente-huit ans, souple, fine, pâle comme la plupart des Parisiennes, élégante de sa mule de velours, brochée d'or, à ses cheveux d'un fanne ardent, qu'elle avait fait teindre pour se conformer à la mode. Du reste, il était impossible, quelque épaisse que fût sa chevelure, que les nattes, les boucles qui s'enroulaient sur son front et descendaient sur ses épaules, fussent à elle. Mais, cet échafaudage était disposé si habilement, et un noué de ruban s'y posait si bien en algrette, qu'elle semblait tout à fait charmante, et qu'on l'eût prise pour la sœur aînée de Diane.

— Es-tu contente de ta toilette? demanda madame Montravers.

— Ravie!

Toutes deux recommencèrent l'examen de la parure, à laquelle Mme Montravers, malgré les exigences de son goût, ne trouva rien à reprendre.

— Mon père nous accompagne-t-il? demanda Diane.

— Lui! non, il va au cercle; peut-être viendra-t-il nous prendre.

— En vérité, dit Diane, à nous voir toujours sortir seules, on pourrait croire que tu es veuve et moi orpheline.

La politique d'attribution paraît avoir gain de cause parmi les membres de la Commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi sur la réforme judiciaire. Le rapport ne sera pas, suivant l'opinion de la majorité des membres de cette Commission, déposé au cours de la session.

La Chambre a adopté en séance publique les conclusions de sa Commission tendant à l'aliénation des diamants de la couronne. La République, gouvernement économique par excellence, a toujours besoin d'argent.

Le Sénat a procédé aujourd'hui à l'organisation de ses bureaux. Dans quatre de ces bureaux les présidents et secrétaires appartiennent à la droite. — La Commission pour le rétablissement de la mairie centrale de Lyon compte cinq membres sur neuf favorables au projet. — La loi sur la marine marchande ne sera certainement pas votée, malgré les justes réclamations des Chambres de commerce, dans la session actuelle.

FRANCE

Les travaux de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre sont poussés fort activement, malgré les menaces perfides de l'incomparable aéroplane qui prétend représenter les intérêts de la capitale.

Le côté du monument qui regarde Paris est le plus avancé. Les fameux arceaux qui relient les puits de fondations sont terminés. Le chapelle provisoire sera sous peu; l'autel est déjà élevé et paré de fleurs offertes par les fidèles. Les peintres finissent les décors des autres parties.

Le gardien affirme que jamais le sanctuaire n'a été autant visité que depuis la persécution religieuse.

Le dimanche y amène de véritables foules. Et un détail qui a bien sa signification, c'est que ce jour-là la plupart des visiteurs sont des ouvriers.

ROME

L'Osservatore romano publie le texte de l'allocution prononcée par le Saint-Père dans le consistoire du 13 décembre avant les créations des cardinaux pour faire, selon l'usage, l'éloge des élus.

Dans cette allocution, le pape a signalé de nombreux symptômes de la prochaine rentrée des orientaux dans le giron de l'Eglise romaine. A ce propos, il a loué les mérites de Mgr Hassoun et les efforts faits par lui pour mettre un terme au schisme des Arméniens, et il a déclaré vouloir honorer tous les catholiques de l'Orient dans sa personne dont il annonce l'élévation au cardinalat.

Avant de prononcer l'éloge du nouveau cardinal, le Souverain-Pontife avait en quelques mots déploré la situation actuelle de l'Eglise catholique, obligée de combattre incessamment pour sa liberté, pour ses droits et pour sa dignité contre l'audace avec laquelle on attaque les institutions catholiques et la religion elle-même et on impose au peuple des lois iniques au détriment de la foi et du salut des âmes.

BELGIQUE

La Flandre libérale a annoncé la présentation de deux projets de loi, destinés l'un à supprimer les aumônières militaires, l'autre à organiser l'inspection des couvents.

Il paraît que plusieurs autres mesures de représailles sont également à l'étude.

Il s'agirait notamment d'un projet de loi prohibant le port du costume religieux et ecclésiastique; d'un projet de loi réglementant d'une manière générale la sonnerie des cloches; d'un projet de loi sécularisant obligatoirement le personnel des hospices et établissements de bienfaisance, et enfin d'un projet de loi sur le temporel du culte, limitant administrativement le nombre des offices et sermons qui peuvent avoir lieu par semaine ou même par jour dans les églises paroissiales.

Si invraisemblables qu'eussent paru ces mesures, il y a quelques années, il faut convenir qu'elles cadrent aujourd'hui parfaitement avec le programme avoué du libéralisme.

RUSSIE

Un sentiment prononcé d'hostilité contre l'Allemagne et les Allemands se manifeste plus que jamais dans toutes les classes de la société russe. La presse russe se complait en attaques violentes contre tout ce qui est allemand, et l'excitation des esprits a déjà amené plus d'un conflit plus ou moins grave entre Russes et Allemands dans les lieux publics.

On est généralement convaincu qu'une guerre avec l'Allemagne aura lieu à bref délai.

De mémoire d'homme on n'a pas vu le phénomène que présente en ce moment le Volga.

La débâcle, qu'on n'attendait pas avant le printemps, a eu lieu le 16/30 novembre. Les glaces sont parties, causant des inondations et faisant des dommages énormes. Des bataux à vapeur, des barques chargées de grains et de pétrole ont sombré. C'est un désastre de plus à ajouter à la sombre année de 1880.

La douceur anormale de la température et le dégel qui se fait sentir dans toute la Russie ne manquent pas d'inquiéter. La neige qui couvrait les champs et protégeait contre le froid les semailles a fondu, si par malheur le froid revenait brusquement, les ensemencements d'automne seraient fort compromis.

ROUMANIE

M. Braliano, en sortant de la séance de la Chambre a reçu deux blessures légères à la tête et au bras provenant de coups de couteau.

ETATS-UNIS

Il a été présenté à la Chambre des représentants une résolution déclarant que la construction du canal de Panama ayant lieu sous les auspices de l'Europe, il est indispensable que les Etats-Unis exercent sur le dit canal la surveillance nécessaire.

La résolution a été renvoyée à une commission.

Il résulte de correspondances adressées aux journaux anglais que la population nègre des Etats-Unis du Sud s'expatrie en masse et que l'émigration promet d'atteindre cet hiver des proportions colossales.

On sait que depuis l'émancipation les noirs se sont toujours plaints de la population blanche. L'égalité inscrite dans la loi n'existe pas en fait, les hommes libres d'aujourd'hui sont souvent plus malheureux que les esclaves d'autrefois.

Il y a un an déjà, les nègres s'étaient entendus pour se soustraire à la tyrannie de leurs compatriotes blancs, par une émigration générale, mais effrayés de cette menace, les habitants d'origine européenne leur avaient promis de se relâcher de leurs mauvais traitements à leur égard.

Cette promesse ne s'étant pas réalisée, les noirs mettent aujourd'hui leur menace à exécution. Des milliers d'entre eux quittent la Louisiane et l'Alabama, bien que, faute de ressources, grand nombre ne puissent aller au-delà de Saint Louis.

Ils parlent de fonder une colonie dans le Nouveau-Mexique où plusieurs centaines de millions d'arpents de terre ont déjà été acquis à cet effet.

MEXIQUE

Le nouveau cabinet est constitué de la manière suivante: MM. Mariocal, affaires étrangères; Landers, finances; E Montes, justice; Trevis, guerre; Guarrez, intérieur; Porfirio Diaz, travaux publics. Ce dernier a reçu pour mission spéciale de compléter l'amélioration projetée dans le système de communications intérieures du Mexique. Le général Diaz, le jour même où expiraient ses fonctions de président de la république, c'est-à-dire le 30 novembre, a donné un grand banquet en l'honneur de M. Boissy d'Anglas, ministre de France.

CANTON DE FIBORURG

M. LOUIS DE WECK-REYNOLD

NOTICE BIOGRAPHIQUE

V

M. de Weck-Reynold a exposé les principes qui dirigeaient sa politique dans les questions qui touchent à la religion et à l'éducation de la jeunesse. Il l'a fait dans la dernière assemblée générale du Pius-Verein à Fribourg, en prononçant un toast également remarquable par la précision de la doctrine, la vigueur de la pensée et la clarté de l'expression. Nous donnons ici ce discours, qui est le précis d'une politique catholique en même temps que le testament d'un véritable homme d'Etat.

M. Scherer-Boccard venait de porter le toast au Saint-Père, et M. Frédéric Gendre avait porté le toast à la patrie. M. de Weck-Reynold devait porter le toast à NN. SS. les Evêques suisses. Il le fit en ces termes :

« Messieurs,

Messieurs et chers Confrères, Les deux toasts que vous venez d'entendre et d'applaudir, auxquels vous vous êtes associés et que vous avez fait vôtres par l'adhésion réfléchie que vous leur avez donnée, peuvent se résumer en deux mots :

DIEU ET PATRIE

Ces mots sont la devise de tous les catholiques, parce que l'amour de Dieu et de la Patrie doivent être inséparables, et que le premier ne fait que purifier et fortifier le second. Aussi tout bon catholique sera toujours et par cela même un bon citoyen. (Bravos.)

Dieu, ou son représentant sur la terre, le Pape, a besoin de ministres pour faire connaître ses volontés, pour diriger ses enfants et les conduire dans les voies droites et sûres que l'humanité doit suivre pour être heureuse et pour atteindre le but qui lui est assigné par la Providence.

La Patrie de son côté a ses organes pour sauvegarder les intérêts de ses enfants, et ceux-ci sont ou doivent être en même temps les enfants de Dieu et les fils de la Patrie (bruyants applaudissements); il s'en suit la nécessité d'un accord parfait, entre les ministres de Dieu et ceux de la Patrie, afin que les enfants communs soient heureux et qu'ils ne soient pas sollicités par deux directions contraires, et qu'ils ne se divisent pas entières. (Applaudissements.)

L'accord parfait de l'Eglise et de l'Etat est une condition indispensable au bonheur des peuples; et dans les pays organisés comme le nôtre, il dépend avant tout du peuple lui-même d'obtenir ce résultat, en ne choisissant pour mandataires que des hommes décidés à maintenir cet accord là où il existe, à le rétablir là où il a été troublé. (Acclamations redoublées.) Comme membre du gouvernement de Fribourg, investi de la confiance du peuple fribourgeois, je suis heureux de constater cet accord (bravos) et de vous proposer un toast aux ministres de Dieu, à ceux qui, envoyés par le représentant de Dieu sur la terre, le Souverain-Pontife, ne tiennent leurs droits et leur mission que de Dieu, aux évêques suisses. (Enthousiastes applaudissements.)

Ils ont pour mission, comme docteurs, de nous enseigner les vérités immuables révélées de Dieu lui-même, dont son Eglise immortelle a la garde et que nous devons croire.

Ils ont le droit de les enseigner, non seulement à l'église où certains hommes voudraient les reléguer quand ils ne les proscrirent pas, mais partout, et surtout à l'école.

L'enseignement appartient et doit appartenir à l'Eglise; elle doit par les évêques, et ceux-ci par leur clergé, avoir la direction suprême de l'enseignement dans toutes ses parties, car l'enseignement ne doit en aucun point dévier de la vérité.

Hélas, nous ne pouvons appliquer légalement ces principes, mais nous pouvons et nous devons les appliquer en fait, en choisissant, soit pour l'instruction primaire, soit pour l'instruction secondaire, soit pour l'instruction supérieure, des hommes dont les principes soient fermement catholiques et qui soient décidés à imprégner tout leur enseignement de l'idée religieuse; des hommes décidés à suivre dans tout leur enseignement les directions de leur curé, et au besoin, créer des établissements libres. (Longs applaudissements.)

Comme pasteurs, les évêques veillent à la sûreté du troupeau qui leur a été confié, troupeau auquel nous nous faisons gloire d'appartenir. Ils veillent à sa santé en le défendant aussi bien contre les lions et les loups qui l'attaquent avec furie et qui cherchent à le disperser par la force, que contre les séductions des pâturages aux apparences plantureuses qui semblent devoir donner la vie et qui, perfidement empoisonnés, le font tomber dans le marasme, puis la mort. (Applaudissements prolongés.)

Ils nous enseignent la vérité et nous mettent en garde contre l'erreur.

C'est dans l'exécution de cette mission divine, qu'ils viennent, trop souvent hélas! se heurter contre l'action opposée des ministres de l'Etat, lorsque ceux-ci, oubliant ou ne connaissant pas leurs véritables devoirs, prennent des mesures qui compromettent directement ou indirectement la santé spirituelle du troupeau.

Si, dans plusieurs cantons, là où les populations sincèrement catholiques se donnent des gouvernements qui représentent leurs croyances et leurs sentiments religieux, l'évêque a non seulement la liberté de remplir complètement sa mission, mais est encore secondé par l'Etat; nous voyons malheureusement plusieurs diocèses où les pasteurs ont à lutter péniblement et incessamment pour la défense des droits de Dieu et de son Eglise.

Partout nos évêques ont montré qu'ils connaissent leurs devoirs et qu'on ne pourrait les faire fléchir quand on attaquait les droits de l'Eglise et qu'on mettait en danger la foi et le salut du troupeau.

Nous avons vu un évêque arraché violemment de son siège, traîné dans les prisons, puis exilé; nous en voyons d'autres séparés d'une partie de leurs fidèles ou injustement bannis du sol de la patrie, condamnés à vivre sur la terre étrangère.

Dans la prospérité et la tranquillité comme dans l'adversité et la persécution, nos évêques sont également admirables et méritent notre reconnaissance, notre respect religieux et notre amour.

Faisons des vœux pour que la providence prépare aux évêques persécutés le retour au milieu de leurs ouailles et la complète liberté de l'exercice de leur ministère, la fin des injustices dont ils sont les victimes; souhaitons à ceux qui jouissent actuellement de la paix, qu'elle ne soit pas troublée; souhaitons surtout et faisons tous nos efforts pour que l'accord soit parfait entre les ministres de Dieu et ceux de la patrie, entre l'Eglise et l'Etat, et prions Dieu qu'il conserve longtemps ou qu'il rende à leurs troupeaux leurs pasteurs bien aimés.

Résumons ces vœux dans une seule expression :

Vivent Nos Seigneurs les Evêques. (Applaudissements et acclamations prolongés.)

Voici le résultat de la votation par appel nominal qui a eu lieu hier en Grand Conseil :

Ont voté **oui**, c'est-à-dire pour la proposition de M. Wullerét, renvoyant la nomination à la session de janvier :

Députés de la Sarine. — MM. Berger, Bongard, Bulliard, Buman, Chappuis, Cortaux, Cotel, Fournier, Gendre (Frédéric), Kolly, Margueron, Morel, Villet. — 13.

Députés de la Gruyère. — MM. Duvillard, Morard, Musy, Théraulaz. — 4.

Députés de la Singine. — MM. Eby, Ebischer, Birbaum, Jungo, Riedo, Schaller, Schneuwly, Spicher, Vonderweid. — 9.

Députés du Lac. — 0.

Députés de la Glâne. — Brayoud, Deschenaux (Antoine), Ducrest (Romain), Grand Grangier, Menoud (président du conseil d'Etat), Rahoud, Richoz, Robadey, Wullerét. — 10.

Députés de la Broye. — MM. Andrey, Bullet, Chaney, Dubey, Renevey. — 5.

Députés de la Veveyse. — MM. Esseiva (Jean), Genoud-Repond, Monnard. — 3.

Total : 44.

Ont voté **non**, c'est-à-dire pour la nomination immédiate, selon la proposition de M. Isaac Gendre :

Députés de la Sarine. — MM. Boccard (Raymond), Bourgnecht, Chollet, Diesbach, Esseiva (Ignace), Hayoz (Joseph), Reynold. — 7.

Députés de la Gruyère. — MM. Bapst, Blanc, Deschenaux (Jules), Frossard, Geinoz, Gillet (Félicien), Gillet (Jean), Glasson, Jaquet, Remy, Repond, Schwarz. — 12.

Députés de la Singine. — MM. Hayoz (Pierre), Keser. — 2.

Députés du Lac. — MM. Bula, Crausaz, Cressier, Derron, Gallet, Gendre (Isaac), Huber, Hug, Liechty, Meyer, Petitpierre, Progin. — 12.

Députés de la Glâne. — 0.

Députés de la Broye. — MM. Boccard (Antonin), Bondallaz, Castella, Ducrest (François), Gottrau, Losey. — 6.

Députés de la Veveyse. — MM. Perroud, Pilloud. — 2.

Total : 41.

Etaients absents : MM. Ignace Genoud (Veveyse), et Comus (Glâne), malades.

A déclaré s'abstenir : M. de Techermann (Singine).

M. Clerc (Sarine), occupant la présidence, ne pouvait pas voter.

Le conseil d'Etat a nommé provisoirement médecin-directeur de l'hospice de Marsens, M. Joannes Martin, de Veyrier (Genève).

Nous savons que M. Martin a fait de brillantes études de médecine. Il a rempli les fonctions de médecin-adjoint dans les établissements d'aliénés des Verneys (Genève) et du Bürgerhölzli (Zurich). Nous espérons qu'il rendra de bons services à notre canton auquel il était resté profondément attaché comme ancien élève du Collège St-Michel.

Aujourd'hui, 16 décembre, doit avoir lieu une éclipse totale de lune, dont les phases successives sont les suivantes :

Entrée dans la pénombre à midi 56 m.

Entrée dans l'ombre à 2 h. 9.

Commencement de l'éclipse totale à 2 h. 18.

Milieu de l'éclipse à 4 h. 3.

Fin de l'éclipse totale à 4 h. 48.

Sortie de l'ombre à 5 h. 58.

Sortie de la pénombre à 7 h. 11.

La lune ne se levant à notre horizon qu'un peu après 4 heures ce jour-là, le phénomène ne sera visible que pendant sa deuxième moitié — si le ciel est découvert.

FAUSSE MONNAIE. — On signale des billets faux de la Banque cantonale neuchâteloise, en circulation dans le canton de Fribourg. Ces billets sont de 20 fr. et fort bien imités à la plume.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

DUBLIN, 15 décembre.

L'église protestante a été complètement démolie dimanche à Ballinahinch, comté de Connamara.

GORK, 15 décembre.

Le jury a acquitté M. Healy, secrétaire de M. Parnell, et M. Walsh, membre des la Land League, poursuivis pour menaces à un fermier qui prenait une ferme après un autre fermier expulsé.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

D'après une correspondance de la *Grenoble*, il s'en est fallu de peu que la prison de Zurich ait été récemment le théâtre d'une évasion qui aurait fait un digne pendant à celle de Thali. Il s'agit d'un individu nommé Fröhlich-Dorner, condamné pour crime d'incendie. Sa femme avait cherché à corrompre deux gardiens de l'établissement, et elle entretenait avec son mari une correspondance chiffrée par l'intermédiaire d'un de leurs enfants qui était admis à rendre visite à son père de temps à autre. Heureusement le directeur de la prison éventa à temps cette mine. Ce que l'on a pu saisir de la correspondance en question a été déchiffré; les deux gardiens ont été congédiés, et il est peu probable que d'ici à longtemps Fröhlich-Dorner puisse se donner le plaisir d'aller inspecter les travaux de la fabrique qu'il faisait bâtir à Dietikon.

Cependant, d'après une rectification ultérieure, il ne se serait pas agi de projet d'évasion, mais seulement de correspondance prohibée entre le prisonnier et l'extérieur.

Samedi, la population de St-Aubin (Neuchâtel), a été mise en émoi entre 6 et 7 heures du soir. Le feu venait d'éclater dans le battoir, où il y avait plusieurs chars de paille appartenant à un propriétaire de Sauges. Grâce aux prompts secours des pompes de St-Aubin et des localités voisines, à l'abondance de l'eau et à la bienveillance de la population, on fut d'abord maître du feu. Le battoir et l'huilerie appartenant à M. Henri de Rougemont ont été consumés. On croit positivement à la malveillance. La plus grande partie du matériel de l'huilerie n'a pu être sauvée.

L'autre soir, près de Wyl, la fille d'un aubergiste de cette localité est arrêlée par un *Handwerksbursch*, qui lui demande la bourse ou la vie! Pour sauver sa vie, la jeune fille donne sa bourse et s'enfuit. De retour chez ses parents, elle trouve son voleur attablé, se délectant en buvant du *schnaps*. La reconnaissance fut touchante; en un tour de main le brave mendiant fut saisi et conduit en prison.

Richard est cuisinier sans travail, mais occupe ses loisirs à fouiller les poches des passants.

Hier, à la station des omnibus, place du Palais Royal, à Paris, il a subtilisé dans la poche du tablier d'une domestique un mouchoir renfermant une boîte.

Dans la boîte il y avait des bonbons.

Richard, qui est gourmand, en croque quelques-uns en s'éloignant de la station. A ce moment, deux agents de la sûreté, lui mettant la main au collet, lui demandent ce qu'il vient de prendre.

Rien, répond Richard qui s'empresse d'avaler les bonbons, qu'il s'appretait à déguster lentement.

Richard est amené au commissariat du quartier et le secrétaire, au bout d'un certain

temps' passe à l'interrogatoire; mais tout à coup il se fâche.

— A chacune de mes demandes, dit-il à Richard, vous me faites des grimaces. Pour quoi cela?

— Mais je ne vous en fais pas,

— Comment! vous vous frottez le ventre et vous roulez des yeux furieux en me regardant.

A ce moment l'inculpé se penche à l'oreille de l'agent et lui dit qu'il a grand besoin du water-closet.

Il part vivement et, soulagé, répond plus tranquillement aux questions qu'on lui pose.

Cinq minutes après, nouvelles contorsions et même prière que ci-dessus à l'agent, qui devient furieux à son tour.

— Ah! ça, lui dit celui-ci, est-ce que vous croyez que mon service consistait à vous ouvrir sans fin le water-closet?

Les bonbons volés étaient, comme on l'a déjà deviné, des bonbons purgatifs, et Richard, envoyé au dépôt, se plaint de subir un double châtement.

M. Süssens Redacteur

Bois à brûler

On peut se procurer en tout temps chez le sonneigné, du beau bois de foyard bien sec, à un prix très réduit.

H 526 F. **Claude Ducarroz,**
(547) aubergiste à la Glâne.

Ouverture de la Boucherie

JULES GENOUD

414, Rue du Pont-Suspendu
Samedi 4 décembre 1880. (435)

Le Docteur Paul Weck

ouvrira son cabinet de consultation le vendredi 17 décembre 1880, rue de Romont, 49. Il recevra tous les jours de 1 à 3 heures. (455)

Recouvrements et Agence d'affaires

LÉON GIROD

procureur

28, Grand'Rue à Fribourg, 28. (431)

En vente à l'Imprimerie catholique:

LES QUESTIONS

DE VIE OU DE MORT

Par le R. P. AL LEFÈVRE

de la Compagnie de Jésus.

1 volume in-12, prix: 3 fr. 50.

Table des matières

Dien. — L'Homme. — Le Chrétien — L'Education. — La Destinée. — La Vie. — La Providence. — L'Immortalité — La Fin des impies. — Le Salut. — L'Âme. — Les Conditions du salut. — Le Pêché mortel. — Le Pêché véniel, ou la tièdeur. — La Mort. — Le Jugement. — L'Enfer. — L'Indifférence. — Le Respect humain. — La Femme forte. — Délai de la conversion. — La Confession (nécessité, — avantages.) — La Confession (facilité). — L'Eucharistie. — La Communion. — Les Conseils. — L'Amour de Dieu. — Le Ciel. — Le Sacré Cœur. — La sainte Vierge.

FAITES PASSER

CES BONNES VÉRITÉS

ABRÉGÉ

DES QUESTIONS DE VIE OU DE MORT

Par le R. P. LEFÈVRE

de la Compagnie de Jésus

22. édition. — Prix: 40 cent.

Les annonces de l'extérieur du canton sont reçues par l'AGENCE HAASENSTEIN & VÖGLER, à Genève, Berne, Bâle, Zurich, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc.

Compagnie d'assurances

L'URBAINE

Contre les accidents,

à primes fixes sur

Achats de nues propriétés

la VIE

(Compagnie anonyme)

et d'usufruits

Assurances de capitaux payables après décès, capitaux différés, Assurances mixtes à terme fixe avec ou sans participation, Assurances mixtes avec participation annuelle de 50 0/0 dans les bénéfices. Rentes viagères aux taux les plus avantageux, etc.

Capital social: 12 millions. Fonds de garantie: 26 millions. Siège de la Compagnie: 8, Rue Le Peletier, Paris.

Agent Général pour le canton de Fribourg: M. Louis Carle, 29 Grand'Rue, Fribourg. H 518. F. (438)

Gros

A LA CIVETTE

Détail

Alex Martin et Cie

134, Rue de Lausanne, 134

TABACS ET CIGARES

Grand choix d'articles pour fumeurs et priseurs. Pipes et porte-cigares en véritable écume de mer, bruyère et merisier, Cigares importés de la Havanne. (453)

LA FEMME CHRÉTIENNE

SA PUISSANCE DE SANCTIFICATION

SES RICHESSES DIVINES, SA DIGNITÉ AU SEIN DE LA FAMILLE, SES ARMES SPIRITUELLES

Par l'abbé GERARDIN

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

Un joli vol. in-12. — Prix: 2 fr. 50 centimes.

L'Œuvre de Saint-Paul recommande tout particulièrement ce livre à MM. les Curés, à MM. les Directeurs des diverses associations de femmes chrétiennes, aux épouses et aux mères désireuses d'accomplir avec fruit leur noble mission au sein des familles.

M. l'abbé Gerardin est bien connu par ses œuvres de doctrine mise à la portée de tous: *Les Merveilles de la grâce, Les fondements du culte de Marie, Les fondements du culte de saint Joseph*, qui lui ont mérité du Saint-Siège plusieurs faveurs particulières, son titre de missionnaire apostolique, et les recommandations les plus précieuses de plusieurs princes de l'Eglise et d'éminents prélats.

L'auteur de *La Femme chrétienne*, dit Mgr de Verdun dans son approbation, « édifie ses lectrices par des exemples choisis dans les annales de la piété; il les conduit à l'école de saint Augustin, de saint Chrysostome, et leur montre avec ces grands docteurs les richesses divines de l'âme, la dignité de la femme et son sacerdoce au sein de la famille: enfin, guidé par les paroles de Pie IX aux dames romaines, il leur met entre les mains les armes spirituelles dont elles doivent se servir pour établir et défendre le règne de Dieu autour d'elles. »

« Les propres paroles des saints docteurs, dont le livre de *La Femme chrétienne* est rempli, donnent à ces pages, dit S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux, dans sa lettre à l'auteur, un parfum plein de charmes, un éclat de style et une sûreté de doctrine dont les Pères de l'Eglise avaient l'inimitable secret. »

Ce livre peut servir de guide spirituel aux épouses et aux mères; « elles y trouveront lumière, consolation et force. »

En vente dans les Imprimeries-Librairies de l'Œuvre de Saint-Paul.

AGENDA AGRICOLE

Publié sous le patronage de plusieurs Sociétés d'agriculture de la Suisse romande.

Prix 2 francs

TABLE DES MATIÈRES

Agenda-calendrier.

Comptabilité agricole: laiterie, entrée et sortie du bétail, registre matricule de la vacherie, semailles, vigne, récoltes, grenier, cave, engrais, battages, denrées vendues, achats divers, etc. Prévision locale du temps, l'épreuve du lait, tableau de correction pour le lait.

Poids, mesures et monnaies.

Végétaux: quantité de semences à employer, rendement moyen, poids des graines, arbres forestiers, plantes à grains farineux, plantes fourragères, industrielles et vignes; mélanges pour prairies, etc.

En vente à l'Imprimerie catholique.

Notions élémentaires

D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage des écoles primaires. Ouvrage autorisé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et muni de l'approbation ecclésiastique.

Prix de l'exemplaire cartonné: fr. 0,35 centimes. En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

BOURSE DE GENEVE DU 15 DECEMBRE

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
5 0/0 Genevois	—	—	—	95 3/4	Suisse-Occidentale	129	129	129	130
4 1/8 Fédéral 1879	—	—	—	—	Central-Suisse privilégiées	490	—	488	491
4 0/0 1880	—	—	103	103 1/2	Nord-Est Suisse	—	—	392	395
5 0/0 Italien	—	88 20	88 20	88 25	priviliégiées	455	—	455	457
5 0/0 Valais	10 1/2	—	1060	1063	Union Suisse	153	155	152	155
					Saint-Gothard	—	308	307	310
					Union privilégiées	397	398	397	400
					Comptoir d'escompte	—	—	—	—
					Banque du commerce	1110	—	—	1310
					de Genève	—	570	—	—
					Fédérale	—	—	—	445
					Société suisse des chemins de fer	—	641	—	—
					Banque des chemins de fer	—	—	6575	6613
					de Paris et Pays-Bas	1145	1145	1145	1146
					Crédit Lyonnais	—	970	970	971
					Association financière genevoise	792	—	790	800
					Omnium genevois	—	—	1250	—
					Basler Bankverein	—	—	712	715
					Industrie genevoise du gaz	770	—	765	775
					Gaz de Genève	—	—	523	525
					belge du gaz	—	—	545	550
					Marseille	—	—	683	685
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

14 Déc.	AU COMPTANT	15 Déc.
98 68	Consolidés	98 43
85 65	3 0/0 Français	85 57
118 90	5 0/0 id.	119 —
—	Or à New-York	—
127 50	Argent à Londres	127 50
	A TERMES	
85 75	3 0/0 Français	85 73
119 22	5 0/0 id.	119 27
87 95	5 0/0 Italien	87 95
—	3 0/0 Anglais	— 80
—	5 0/0 Turc	12 —
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	75 12
1157 50	Banque de Paris	1157 50
971 25	Crédit Lyonnais	970 —
668 75	Mobilier français	670 —
1418 75	Crédit foncier	1421 25
677 50	Mobilier espagnol	670 —
605 —	Autrichiens	607 30
1547 50	Gaz Parisien	1548 70
1247 50	Suez	1247 60